



Charte des Achats Responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs

1^{er} mars 2021

Chers Fournisseurs,

La mission de bioMérieux est de contribuer à l'amélioration de la santé publique dans le monde, grâce au diagnostic *in vitro*.

Nous avons des responsabilités sociales, environnementales, éthiques et économiques envers les communautés locales où sont implantés nos différents sites et filiales. Nous avons aussi des responsabilités envers la communauté mondiale en tant qu'acteur de santé publique.

Notre adhésion au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies depuis 2003 et notre démarche environnementale "*bioMérieux Goes Green*" témoignent, entre autres, de notre volonté de remplir ces responsabilités.

L'esprit d'innovation étant au cœur de notre réussite, nous entendons l'appliquer à tous les domaines de notre responsabilité d'entreprise. Les fournisseurs participent à la réussite de bioMérieux: vos produits et services contribuent à remplir notre engagement de satisfaire nos clients dans le but commun de protéger et d'améliorer la santé des patients et consommateurs dans le monde.

Nous souhaitons par conséquent vous impliquer dans une stratégie de croissance durable cohérente avec notre responsabilité sociétale.

C'est pourquoi nous vous invitons à travailler ensemble à l'application de cette charte dans l'esprit pionnier de bioMérieux.

Cordialement,

Alexandre Mérieux
Président Directeur Général

Stéphane de Saint Jean
Senior Vice-Président, Achats

Nos relations avec nos fournisseurs

bioMérieux s'engage à mener ses activités Achats et de distribution de la manière la plus responsable et la plus éthique possible, en cohérence avec le principe de promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur tel qu'énoncé dans la norme ISO 26 000.

Nous nous efforçons de mettre en place des relations avec des fournisseurs qui partagent nos engagements en faveur de pratiques commerciales éthiques et équilibrées.

Nous sommes conscients des différences culturelles et des challenges associés à l'interprétation et l'application des principes de cette charte localement. Nous considérons néanmoins ces principes comme universels.

En particulier, bioMérieux attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les lois et réglementations applicables localement dans les pays où ils opèrent, et ce dans tous les domaines concernant leur activité. Le respect des lois et réglementations en vigueur est considéré comme essentiel et prioritaire par bioMérieux pour s'engager et poursuivre une relation d'affaires.

Ethique

bioMérieux attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent un standard élevé d'éthique professionnelle.

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption. bioMérieux proscrit l'offre d'avantages, sous quelque forme que ce soit, à ses employés ou à d'anciens salariés dans le but de faciliter la relation commerciale avec bioMérieux.

Il est également attendu des fournisseurs qu'ils prennent des mesures pour éviter et éliminer les pratiques et comportements anti-concurrentiels et pour respecter les lois sur le commerce international.

Les fournisseurs s'engagent à être transparents et libérés de tout conflit d'intérêt susceptible d'influencer leurs relations d'affaires vis-à-vis de bioMérieux.

bioMérieux respecte strictement la propriété intellectuelle de ses fournisseurs et attend en retour de ces derniers qu'ils respectent scrupuleusement la confidentialité des informations concernant bioMérieux dont ils auraient connaissance ainsi que les législations locales en matière de données personnelles et données patients.

L'emploi par bioMérieux de matières premières d'origine animale nous amène à nous préoccuper du traitement des animaux : nous attendons que le stress et la douleur qui pourraient leur être infligés dans le cadre de la fourniture de ces matières soient aussi limités que possible.

Droits de l'Homme et conditions de travail

bioMérieux attend de ses partenaires qu'ils respectent et promeuvent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi que la Déclaration de l'OIT¹ relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à travers toute la chaîne d'approvisionnement. Il est en outre attendu qu'ils ne se rendent pas complices de violations de ces droits.

bioMérieux attend en particulier de ses partenaires le respect des principes suivants:

- Le non-recours au travail forcé ou contraint
- Le non-recours au travail des enfants ou de mineurs au regard de la législation locale
- Le bannissement du harcèlement et de toute forme de discrimination
- Un environnement de travail exempt de traitement cruel, inhumain ou dégradant
- Le paiement des employés dans le respect des lois en vigueur
- La libre association et représentation des employés pour promouvoir le dialogue social avec l'employeur

¹ OIT : Organisation Internationale du Travail

Santé et Sécurité

bioMérieux se préoccupe de la protection et de la promotion de la santé et la sécurité de son personnel ainsi que de celles des acteurs de sa chaîne d'approvisionnement. bioMérieux attend de ses fournisseurs qu'ils protègent la santé et la sécurité de leurs employés, sous-traitants et des communautés dans lesquelles ils sont implantés.

Dans ce but, nous attendons de nos partenaires qu'ils évaluent les risques professionnels liés à leur activité et mettent en place les mesures nécessaires pour les éliminer ou les maîtriser.

Environnement

bioMérieux s'efforce de tenir compte de l'environnement dans ses activités. Par conséquent, nous incitons nos fournisseurs à adopter une démarche environnementale visant à minimiser leurs consommations de ressources ainsi que les déchets et émissions qu'ils génèrent.

bioMérieux se réfère au système de management de l'environnement selon la norme ISO 14 001 et encourage ses fournisseurs à faire de même.

bioMérieux attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent le principe de précaution vis-à-vis des problématiques environnementales.

Nous encourageons nos fournisseurs à mettre en place une démarche d'éco-conception des produits et services qu'ils nous fournissent et à nous proposer leurs innovations dans ce domaine.

bioMérieux se réserve le droit de se dissocier de fournisseurs qui ne respecteraient pas les principes énoncés dans cette charte ou les lois et règlements en vigueur dans les pays où ils travaillent.

Références

Pacte Mondial des Nations Unies :
<http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html>

Code de Bonne Conduite bioMérieux
<http://www.biomerieux.com/fr/code-de-bonne-conduite>

Charte des Relations fournisseur responsables
<http://www.relations-fournisseur-responsables.fr/>

Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale : norme ISO 26 000
[http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm?="](http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm?=)

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :
<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail :
<http://www.ilo.int/declaration/thedeclaration/textdeclaration/lang--fr/index.htm>

Système de Management de l'Environnement selon l'ISO 14 001
<http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso14000.htm>